

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bucey-en-Othe
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Date de la convocation : 21 novembre 2019 Date d'affichage : 02 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : BARD Nicole, DESROUSSEAUX Marie-Christine, DESROUSSEAUX Pascal, HANCKE Jacky, MARMIER Claude, VICQUERY Aurélio

Représentés : LAUGIER Anne par MARMIER Claude

Absents : CATERINO Martine

Secrétaire : Madame MARMIER Claude

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité. La séance est ouverte.

2019/39 - Admission en non valeur d'une créance

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6+1	7	0	0	0

Le Maire expose que M. LOISEL André, comptable du Trésor, a informé la commune qu'il n'a pu procéder au recouvrement de la créance d'un administré, redevable au service des eaux de Bucey-en-Othe d'une somme de 171,95 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

l'admission en non-valeurs du rôle d'eau de 2014 adressé à cet administré pour le montant total de 171,95 €, en raison de carence constatée par le comptable du Trésor.

2019/40 - Subvention allouée à l'Amicale des pompiers

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6+1	7	0	0	0

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser 1 500€ à l'Amicale des Pompiers au vue de leurs interventions sur l'année 2019. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition. Monsieur le Maire ajoute que les nids d'insectes seront toujours confiés à nos pompiers par la municipalité, assurant ainsi aux habitants la gratuité de l'intervention et la pérennité des relations avec nos pompiers.

2019/41 - Reprises budgétaires suite à la dissolution du budget CCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6+1	7	0	0	0

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Social au 1er janvier 2019, il a été procédé à la dissolution comptable de ce budget annexe sur l'exercice 2019.

Les résultats budgétaires de cet exercice doivent faire l'objet d'une reprise budgétaire au budget principal par voie de décision modificative.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de reporter la somme de 311,44€ au c/002 du Budget communal
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette délibération

2019/42 - Reprises budgétaires suite à la dissolution du budget du service des eaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6+1	7	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert de la compétence eau au Syndicat des Eaux une délibération a été prise lors du conseil municipal du 18 octobre 2019, actant notamment le fait que l'excédent global de 2018 d'un montant de 120 217,88 € sera diminué du montant des mandats pris en charge par la commune, des restes à réaliser supérieurs à 2 ans et augmenté du montant des titres et que l'excédent à reverser au SDDEA – COPE de BUCEY EN OTHE – eau potable sera de 79 213,16€ en fonctionnement et 20 786,84€ en investissement.

Afin d'effectuer les opérations comptables relatives à cette affaire, il convient d'effectuer les mouvements suivants :

c/002 résultat de fonctionnement reporté :	+ 99 431,04€
c/001 solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 20 786,84€
Dépense de fonctionnement : Chapitre 67 - c/ 678	+ 79 213,16€
Dépense d'investissement : Chapitre 10 - c/ 1068	+ 20 786,84€

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE ces modifications budgétaires,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces affaires

2019/43 - Travaux sylvicoles 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
6	6+1	7	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le programme d'actions pour l'année 2020 a été déposé en mairie par l'Office National des Forêts.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Travaux sylvicoles sur les parcelles 3.3 et 4.3 :
 - Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles
- Montant estimé de ces travaux 3 150,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE ce programme d'action,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Autorisation de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite établir le budget 2020 avant les élections municipales. Or pour ce faire il faut attendre la clôture des comptes définitifs de l'exercice 2019. Les dépenses de fonctionnement peuvent être émises jusqu'à mi-janvier. Les restes à réaliser doivent être évités au maximum (gestion très lourde). Devant ce « chevauchement de dates », une procédure qui consiste à autoriser et mandater jusqu'à 25 % de la réalité des investissements permettrait d'établir sans tarder le nouveau budget. Or Monsieur le Maire souhaite éviter d'utiliser ce système, préférant attendre plus d'éléments sur les clôtures de comptes.

Information : Elections 2020 – date à retenir

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Heures de permanence du bureau de vote : de 8 h 00 à 18 h 00.

Il y aura lieu de s'organiser pour en assurer la tenue en temps voulu.

Situation financière de la commune : Analyses

Au vu du document fourni par la Trésorerie de Troyes Agglomération (Valorisation financière et fiscale 2018, Commune de Bucey en Othe), Monsieur le Maire nous en fait l'analyse suivante :

- * recettes de fonctionnement : le tableau laisse apparaître que les ressources fiscales ont été supérieures à celles prévues dans le budget.
- * dépenses de fonctionnement : il apparaît que les charges de personnel sont supérieures à celles des années précédentes : ceci est dû à l'embauche et au maintien à des échelons de qualification de nos employés communaux (secrétaire de mairie et employé qualifié pour les espaces verts), qui permettent la valorisation et la fidélisation de notre personnel.
- * dépenses de fonctionnement, charges de gestion courante : leur nette progression correspond à l'augmentation du montant des remboursements de l'école (RPI Bucey Fontvannes Messon). Monsieur le Maire nous alerte une nouvelle fois sur la progression inquiétante du système de remboursement du prêt, et s'inquiète de devoir un jour être obligé de faire supporter à notre commune (dont la trésorerie est saine) les problèmes financiers des deux autres communes (particulièrement Fontvannes) à qui nous sommes liés au sein du SIGRS pour le financement et les futures dépenses de fonctionnement de l'école.
- * dépenses de fonctionnement, taux de réalisation des dépenses : il est inférieur aux prévisions, ce qui veut dire que l'on avait budgété plus que ce que l'on a réellement dépensé.
- * capacité d'autofinancement (CAF) nette : elle montre que nos réserves financières sont suffisantes pour nous permettre d'y avoir recours quand nécessaire.
- * opérations d'investissements : sur le tableau les années 2015 et 2018 laissent apparaître une nette évolution de la dépense : ce sont les années où ont eu lieu de gros travaux (place de l'église, chemin du Monument, mairie, stade,...).
- * financement des investissements : les années en négatif, 2015 et 2018 montrent que nos réserves financières ont permis d'autofinancer les travaux.
- * Bilan : fonds de roulement net global : 231 187 € ; permet de financer le Besoin de roulement : - 112 279 € = trésorerie : fonds de roulement - besoin de roulement : 343 466 €.
- * endettement, évolution des dettes et des charges financières : la commune n'ayant plus de dettes à rembourser, le chiffre est nul pour l'année 2018.

* fiscalité directe locale : l'évolution de la taxe foncière et de la taxe d'habitation est incertaine. Jusqu'à présent, suite à la modification des règles de l'intercommunalité, les taux d'imposition avaient été réaménagés pour ne pas faire varier l'impôt.

* dotations (participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales) : depuis 2014 elles sont nettement en baisse.

Budget 2020 : information

Comme mentionné au point n° 7, le budget 2020 sera mis en place dès que possible par la municipalité en place, et avant les prochaines élections municipales.

Point sur les travaux du stade

Les travaux sont terminés, et ont été déclarés conformes aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées par la Socotec. Quelques détails restent à rectifier (hauteur pour les porte-savons dans les sanitaires, une pente d'accès à rectifier à l'extérieur, et les lampes Led à installer pour l'éclairage public).

Repas des anciens

Les personnes présentes ont passé un bon moment ensemble, devant un repas concocté par notre traiteur habituel, qui a été très apprécié. L'après-midi s'est terminé par quelques chants interprétés par les convives et accompagnés à la guitare par Pascal Desrousseaux. Nous remercions particulièrement Aurélio et Anne-Marie Vicquery pour leur chaleureux accueil.

Distribution des colis aux anciens

Les colis vont nous parvenir mi-décembre, et seront aussitôt distribués par les membres du CCAS aux personnes concernées, pour leur permettre d'en profiter pour Noël.

Edito novembre 2020

L'édito est paru et a été distribué, sous forme papier ou dématérialisée, aux habitants de Bucey.

Questions diverses

Le pot de fin d'année offert par la municipalité aux agents communaux ainsi qu'aux présidents de toutes les associations du village se tiendra le jeudi 19 décembre en fin d'après-midi.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00 .

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,